

## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Douze et le 18 Octobre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (21)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Mademoiselle Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL

**Etaient absents (12)**: Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Madame Annette PRESSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE,

**Etaient représentés (00)** :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

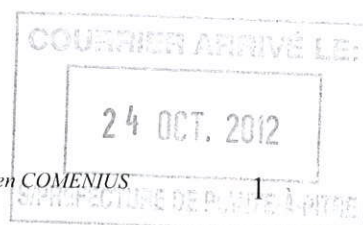
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 12-07-2012**

#### **Visite préparatoire et séminaire de contact dans le cadre du programme sectoriel COMENIUS : prise en charge des frais de déplacement de Madame Yanni SAMBIN-BARDAIL**

Dans le cadre du programme d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie, Programme sectoriel européen COMENIUS que nous avons initié avec le concours de Maître COPPET auprès de partenaires européens, les établissements scolaires de Morne-à-l'Eau y ont été sensibilisés et l'école Pierre FOUCAN a été la première à s'inscrire dans cette dynamique, en répondant à un appel à projet.



Madame Yanni SAMBIN, professeure des écoles, a été désignée par son établissement pour se rendre en Finlande en visites préparatoires et séminaires de contact pour rencontrer des homologues finlandais et travailler avec eux sur le contenu et le déroulement du futur projet.

Il s'agira pour elle de travailler avec les partenaires européens sur le thème de l'identité (Caraïbes/Europe) et la mise en place d'une méthode d'apprentissage des langues étrangères (anglais, espagnol) pour une coopération durable entre établissements d'éducation et de formation, afin de développer des activités éducatives conjointes, favoriser la mobilité des élèves et de l'équipe éducative.

Ce projet est totalement financé par la Commission européenne. Pour le déplacement de Mme SAMBIN, la collectivité a obtenu de la part de cette institution une subvention de 2720,00 €.

La subvention ne pouvant être versée que sur présentation du rapport de mission, la collectivité devra prendre à sa charge les frais liés au voyage et pour ce qui concerne les frais de séjour, le remboursement interviendra sur présentation des factures par Mme SAMBIN.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;*

*Sur rapport de Monsieur le Maire ;*

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** *D'approuver la participation financière de la collectivité au programme sectoriel européen COMENIUS.*

**ARTICLE 2 :** *De prendre en charge les frais de déplacement et de séjour de Madame Yanni SAMBIN dans le cadre de ce programme*

**ARTICLE 3 :** *De solliciter une subvention de 2 720, 00 euros auprès de la Commission Européenne.*

**ARTICLE 4 :** *D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

**ARTICLE 5 :** *Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services, sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 18 Octobre 2012*

**Le Maire,**

**Jean-Claude LOMBION**

Madame Victoire JASMIN  
1<sup>re</sup> Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le .....

Formalités de publicité effectuées le .....

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**

